

148-07-2002 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 06-2002 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 09-98

ATTENDU que le règlement sur les dérogations mineures (règlement no 09-98 de Val-Brillant) doit être remplacé par un nouveau afin d'établir la correspondance avec les règlements de zonage et de lotissement nouvellement adoptés en concomitance;

ATTENDU que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet l'adoption d'un nouveau règlement sur les dérogations mineures;

ATTENDU qu'un projet de règlement visant le remplacement du règlement sur les dérogations mineures a préalablement été adopté par résolution et soumis à la consultation de la population conformément aux articles 124 à 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 6 mai 2002;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Bérubé et unanimement résolu d'adopter le règlement no 06-2002 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.